

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

---=oOo=---

COMMUNE DE HÉDÉ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2010

---=oOo=---

L'an deux mille dix, le 7 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Janine FEUDÉ, Maire, sur convocation du 30 avril 2010.

Étaient présents : Mesdames BELAN, DESCHAMPS, ERCKSEN, FEUDÉ, LONGWELL, MARY, ROISAIN, et VITORIA, Messieurs BÉNIS, BERNARD, BOURGOUIN, HALLIFAX (Arrivé à 20h51), et SARLAT.

Absents excusés :

- **Mandant** : Mademoiselle BAUDOUIIN **Mandataire** : Madame FEUDÉ
- **Mandant** : Monsieur HALLIFAX **Mandataire** : Monsieur BENIS

Absents excusés : Madame SAINT JAMES

Absents : Monsieur d'ABBADIE-d'ARRAST, Monsieur JAM.

Secrétaire de séance : Madame Ann LONGWELL

---=oOo=---

OBJET N° 1 : COMPTE RENDU DU 26 MARS 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

OBJET N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | : 65 698,37 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | : 225 364,78 € |
| RESULTAT 2009 (EXCEDENT) | : 159 666,41 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | : 205 425,45 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | : 485 361,64 € |
| RESULTAT 2009 (EXCEDENT) | : 279 936,19 € |

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 3 : COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après délibération, le Conseil municipal **ADOPTE** le compte de gestion comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE 2009

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : **159 666,41 €**

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : **279 936,19 €**

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 4 : BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DE RESULTAT 2009

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de la Section de Fonctionnement du budget assainissement présente au 31 décembre 2009 **un excédent de 159 666,41 €**.

Madame le Maire propose d'affecter la totalité de cet excédent pour c à la Section d'investissement soit **la somme de 159 666,41 €** qui sera inscrite au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés - du Budget primitif 2010.

Après délibération, le Conseil municipal **ADOPTE** la proposition de Madame le Maire.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 5 : ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2010

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 85 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 85 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 502 602,60 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 502 602,60 €

OBJET N° 6 : ZAC HEDE-BAZOUGES : CHOIX DU GEOMETRE

Il s'agit, à la demande, de faire intervenir un géomètre pour des relevés ou mise à jour complémentaires, vis-à-vis du travail réalisé pour une 1^{ère} opération ZAC en 2004. A l'époque Madame Pascale GOGUET, Géomètre à la Mézière, avait travaillé sur le 1^{er} dossier.

Il est proposé de la reconduire.

Après délibération, le Conseil municipal **CHOISIT** Madame Pascale GOGUET, Géomètre, pour l'établissement de relevés ou mise à jour complémentaires, pour la future ZAC de Hédé-Bazouges.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 7 : DEMANDE D'INTENTION DE RETROCESSION PAR LE CONSEIL GENERAL DE

LA GENDARMERIE A LA COMMUNE DE HEDE

Le Conseil Municipal rappelle que le terrain d'assiette de la gendarmerie actuelle ainsi que les bâtiments abritant les logements et les services reviendront de plein droit au Conseil Général d'Ille et Vilaine dès lors que la construction de la nouvelle caserne aura été terminée..

Le Conseil Municipal rappelle, par ailleurs que le terrain d'assiette susvisé, avait été cédé gratuitement par la commune de Hédé au département, lors de l'édification, sous maîtrise d'ouvrage départementale de la gendarmerie actuelle.

Le Conseil Municipal précise que l'équilibre de la future opération de construction repose sur une réduction importante du coût de la future construction.

Après délibération, le Conseil municipal **SOLLICITE** du Conseil Général, la rétrocession gratuite – à savoir dans les mêmes conditions que la cession – du terrain d'assiette de la gendarmerie ainsi que des bâtiments destinés, dans le cadre du projet d'aménagement de l'agglomération, à être démolis.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 8 : AFFECTATION CONDITIONNELLE D'UN EMPLOI MATERNEL A L'ECOLE PRIMAIRE – RENTREE 2010

Par courrier du 2 avril 2010, Monsieur l'Inspecteur d'académie nous informe pour la rentrée scolaire 2010, de l'affectation conditionnelle d'un emploi élémentaire à l'école primaire.

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** l'affectation conditionnelle d'un emploi élémentaire à l'école primaire.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 9 : MISE A DISPOSITION D'UNE CLASSE MOBILE

La mise à disposition de la classe mobile arrive à terme (dernière année)

Je vous propose de solliciter le Conseil Général pour une nouvelle mise à disposition d'une classe mobile (la classe actuelle resterait en place)

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de solliciter le Conseil Général pour la mise à disposition d'une classe mobile à compter de la rentrée scolaire 2010 et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 10 : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : LIVRES REFORMES

Considérant qu'un certain nombre de livres, en service depuis quelques années à la bibliothèque, sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale, doivent être réformés, il est nécessaire prendre une délibération.

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** que des livres mis en service depuis plusieurs années à la bibliothèque seront mis à la réforme et **DIT** que ces livres réformés sont cédés gratuitement en priorité aux écoles publiques et privées de la commune et ensuite à la Communauté Emmaüs.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 11 : THEATRE DE POCHE : CONVENTION FINANCIERE – VERSEMENT D'UN

FONDS DE CONCOURS – COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Dans le cadre de la répartition de l'enveloppe financière du Contrat de Territoire au profit des projets communaux, le Conseil communautaire de la Bretagne Romantique, a décidé d'attribuer à notre commune la somme de 43 620,00 € au titre des travaux de rénovation du Théâtre de Poche de Hédé.

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** la convention financière - versement d'un fonds de concours (**43 620,00 €**) - et **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 12 : REMISE EN ETAT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DES ROQUETS – DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2010

Il s'agit du mur de soutènement situé derrière l'Hôtel-Restaurant Le Vieux Moulin de Hédé.

Les services de la Préfecture nous redemandent de délibérer à nouveau sur le projet de réhabilitation de ce mur.

Après délibération, le Conseil municipal **ADOPTE** le nouveau plan de financement ci-inclus , **ADOPTE** l'échéancier prévisionnel et **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Etat au titre de la DGE, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la DRAC et de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 13 : DEVIS CHANTIER D'INSERTION

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** le devis de la Bretagne Romantique concernant le chantier d'insertion communautaire **d'un montant de 1 980,00 € (du 7 au 10 juin 2010 et du 13 au 16 septembre 2010)**, **AUTORISE** Madame la Maire à le signer et **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2010 - Compte 6218-

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N°14 : ESPACE JEUX BAZOUGES – AVENANT N° 2 AU MARCHE CHARPENTE– LOT N° 2

Il s'agit d'un bardage ajouré en douglas sous les panneaux solaires et d'un bardage démontable pour accès aux panneaux solaires faisant l'objet d'un avenant n° 2 au marché Pôle enfance – Lot Charpente de l'Entreprise SCOB.

Après délibération, le Conseil municipal :

➤ **ACCEPTE** l'avenant n° 2 ci-dessous :

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES + **480,00 € HT**

➤ **DIT** que le nouveau montant du marché est porté de **70 632,90€ HT à 71 112,90 € HT**

➤ **AUTORISE** Madame la Maire à le signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N°14 BIS: ESPACE JEUX BAZOUGES – AVENANT N° 2 AU MARCHE MENUISERIES INTERIEURES – LOT N° 6

Il s'agit d'une porte de placard technique (fermeture par batteuse EDF) faisant l'objet d'un avenant n° 2 au marché Pôle enfance – Lot Menuiseries intérieures de l'Entreprise ANDRE-

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ACCEPTTE** l'avenant n° 2 ci-dessous :

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES + 152,70 € HT

- **DIT que le nouveau montant du marché est porté de 23 351,61 € HT à 23 504,31 € HT ;**

- **AUTORISE** Madame la Maire à le signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N°14 TRI : ESPACE JEUX BAZOUGES – AVENANT N° 1 AU MARCHE PEINTURE – LOT N° 16

La Commission d'appel d'offres réunie le 7 mai 2010 a donné un avis favorable pour les travaux de peinture sur bois existant et sur support plâtres faisant l'objet d'un avenant n° 1 au marché Métallerie de l'Entreprise TIRIAULT.

Il s'agit de travaux de peinture sur bois existant et sur support plâtres sur plafonds finition B faisant l'objet d'un avenant n° 1 au marché Pôle enfance – Lot Peinture de l'Entreprise TIRIAULT.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ACCEPTTE** l'avenant n° 1 ci-dessous :

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES + 776,53 € HT

- **DIT que le nouveau montant du marché est porté de 4 120,04 € HT à 4 896,57 € HT ;**

- **AUTORISE** Madame la Maire à le signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N°14 QUADRI : APPROBATION DE NOUVEAUX DEVIS POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUX A BAZOUGES/SOUS/HEDE

Par délibération n° 7 du 16 octobre 2009, le Conseil municipal avait délibéré sur des devis CAMIF et BOURRELIER respectivement pour un montant de 1 884,12 € HT et 1 131,45 € HT. Aujourd'hui ces devis ont été revus pour mieux répondre au besoin de l'espace-jeux.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **ACCEPTTE** les devis de la CAMIF et BOURRELIER respectivement d'un montant de 1 963,67 € HT et 988,04 € HT ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à les signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 15 : ENTRETIEN TERRAIN DE FOOTBALL : DEVIS

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** le devis de l'entreprise MASSART TERRAIN DE SPORTS pour **un montant de 1 690,44 € HT** pour l'entretien du terrain de football et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N°16 : TERRAIN DE FOOTBALL : DEVIS MAIN COURANTE

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** le devis de la Société ESPACE CREATIC de Nantes **d'un montant de 8 332,66 € HT** et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N°17 : BATIMENT PETIT BOURG – COMPLEMENT DEVIS CHARPENTE

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BAUDOUIN de Bazouges/sous/Hédé **d'un montant de, 1 550,06 € HT** et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N°18 : HANGAR DE BAZOUGES/SOUS/HEDE : DEVIS

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BAUDOUIN de Bazouges/sous/Hédé **d'un montant de 4 781,76 € HT** et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 19 : TOILES – BARNUMS DE LA COMMUNE : DEVIS

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** les devis de la SARL BREIZH BACHES de Grace Uzel respectivement **d'un montant de 999,66 € HT et 728,66 € HT** et **AUTORISE** Madame le Maire à les signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 20 : CIMETIERE DE HEDE : TRAVAUX AUTOUR D'UNE TOMBE

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** les devis de la SARL VASSAL de Cardroc **d'un montant de 767,00 € HT** et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 21 : 14 JUILLET : FEU D'ARTIFICE + SONORISATION (MUSIQUE)

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** le devis de la Société HEAVEN ART de Guérande **d'un montant de 1 600,00 € TTC** (feu d'artifice) , **ACCEPTE** le devis Monsieur Jean-Paul RIDART (OURAGAN) d'un **montant de 200,00 € TTC** (musique) et **AUTORISE** Madame le Maire à les signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 22 : TRAVAUX AU PRESBYTERE DE HEDE : DEVIS D'ISOLATION – CLOISONS SECHES

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** le devis de l'entreprise ANDRE de Saint Symphorien **d'un montant de 4 974,40 € HT** , **AUTORISE** Madame le Maire à le signer et **SOLLICITE** une subvention auprès de la Communauté de Communes au titre de l'aide aux économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 23 : ENTREE THEATRE DE POCHE

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTE** les devis de la SARL VASSAL de Cardroc **d'un montant de 2 059,10 € HT** et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 24 : TRAVAUX DE REPRISE DE REVETEMENTS DE VOIRIE DE ZONES ABIMEES

Ces travaux seront à prévoir dans le marché voirie 2010.

OBJET N° 25 : GRATIFICATION STAGIAIRE-PAYSAGISTE EN ECO-CONCEPTION

Anne NAZART, en formation éco-conception à la MFR de Saint Grégoire a passé environ 6 semaines sur la commune. Elle a réalisé plusieurs aménagements (talus-parking de la Petite Porte, talus place Abbé Pierre, jardin d'intérieur du futur espace jeux de Bazouges, courette avant mairie de Bazouges, calvaire Bazouges, Conseils, accompagnement des agents etc ...)

Il est proposé une gratification de 500,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** d'attribuer **une gratification de 300,00 €** à Madame Anne NAZART.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 26 : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MADAME ANNIE BOISVERT – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE -

Il s'agit de rembourser les frais engagés par Annie BOISVERT pour les formations (BDIV ... etc)) spécifiques à ses fonctions (frais de restauration) et ses frais de déplacement divers.

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de prendre en charge les frais engagés par Madame Annie BOISVERT (frais de des restauration - frais de déplacement)

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 27 : PROLONGATION DU CAE POUR MADAME MOREL

Il s'agit de prolonger d'une année le contrat de Madame MOREL à compter du 2 juin 2010.

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de prolonger d'une année le contrat de Madame MOREL dans le cadre du contrat d'aide à l'emploi à compter du 2 juin 2010 ; et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'ANPE et le contrat de travail.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 28 : TARIF FORFAITAIRE POUR STATIONNEMENT DE BATEAUX A LA MAGDELEINE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de fixer un tarif pour les stationnements longue durée à la halte nautique de la Magdeleine.

Après délibération, le Conseil municipal **FIXE à 40,00 € par bateau et par mois à compter du 1^{er} juin 2010** le montant forfaitaire d'un stationnement à la halte nautique dépassant un mois si le bateau est l'habitation régulière de l'occupant :

- . du 1^{er} mai au 30 septembre – **forfait de 40,00 €/mois**
- . du 1^{er} octobre au 30 avril – **3,50 € par jour.**

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 29 : DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE LA SALLE DES SPORTS

Le Groupe d'étude des énergies biotiques dont le siège est à Faverges renouvelle une demande d'utiliser la salle de danse pour la semaine 30 du 26 au 30 juillet 2010 et une option pour la semaine 31 du 02 au 06 août 2010. En 2008 et 2009, le Conseil municipal avait fixé le tarif de location à 200 € la semaine.

Après délibération, le Conseil municipal **ACCEPTTE** la location au prix de **220,00 €** pour la semaine 30 et en option la semaine 31.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 30 : DIA BIEBER/ARROUET

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété BIEBER située 3, Place de l'église Hédé (Section A N° 304-474 et 475)

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 31 : DIA TOURTELIER/CAILLERE

Après délibération, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété TOURTELIER située Le Chêne Blanc à Bazouges/sous/Hédé (Section 020 D N° 1283 et 1291)

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N°32 : DIA LOUBOUTIN/ROCHE-MODESTE

Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la propriété LOUBOUTIN située 9, Rue de l'Abbaye à Hédé (Section A N° 30)

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 33 : QUESTIONS DIVERSES

- La Poste nous informe de la modification des horaires d'ouverture du Bureau de Hédé :
Du mardi au jeudi : 9H00 – 12H00
Le vendredi : 9H00-12H00/14H00-16H30
Le samedi : 9H00 – 12H00
- Cérémonie du 8 mai 2010 : Vin d'honneur – Remise de diplômes (Messieurs Marnier – Raphaël et Madame Choplet
- Le 8 mai 2010 à 11H30 : Anniversaire d'une centenaire à la MAPA - Madame HAMARD
- Madame VITORIA pose la question de l'aménagement de l'entrée de Hédé – Rue de l'Etang – qui est inscrit au BP 2010. Madame le Maire lui répond qu'une inscription au budget prévisionnel ne signifie nullement une obligation d'exécution dans l'année. L'aménagement sera conditionné par le besoin de retour des cars à Hédé et la mise en place de la ZAC, et donc ne sera pas réalisé cette année.
- Madame LONGWELL informe le Conseil municipal que Madame le Maire a signé la convention avec le « Joli Collectif » à qui le Conseil Général, la Région et la Communauté de Communes ont promis l'octroi de subventions
- Changement de nom de la Commune : notre demande a été transmise par la Préfecture au Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales en vue de son instruction
- Prochain conseil le vendredi 4 juin 2010

SEANCE LEVEE A 23H30

